

PAR COURRIEL

Québec, le 5 mars 2026

Monsieur Sylvain Lanoix
slanoix@duntonrainville.com

Objet : Demande d'accès n° 2025-10-047 - CAI 1045834-J – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le jour mois dernier, concernant « ... le nom et la description des programmes et mesures d'Hydro-Québec qui ont obtenu l'approbation du ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 10.2 de la *Loi sur le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs* pour une durée d'application couvrant en tout ou en partie les années 2026, 2027 et 2028 et de nous fournir les documents par lesquels ces approbations ont été émises. Dans le cas où ces documents ne permettraient pas de connaître l'expiration de la durée d'application d'un programme ainsi approuvé, veuillez nous fournir les renseignements nécessaires à cette fin pour chaque programme concerné. »

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

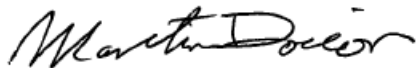
1. Approbation des programmes en efficacité énergétique – Hydro-Québec, 2 pages;
2. Grille_DE-010_Recharge, 1 page;
3. Grille_DE-020_Sol_eff_HQ_v2, 1 page;
4. Grille_DE-025_Prod_agric, 1 page;
5. Grille_DE-030_Gest_energie, 1 page;
6. Grille_DE-040_Proj_innov, 1 page;
7. Grille_DE-050_MieuxCons, 1 page;
8. Grille_DE-060_MFR, 1 page;
9. Grille_DE-070_decarbo, 1 page;
10. Grille_DE-080_Innov techno, 1 page;
11. Grille_DE-090_gest_pointe, 1 pages.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,
de l'éthique et des plaintes

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Martin Dorion

p. j. 11

c. c. CAI communications – 1045834-J
cai.communications@cai.gouv.qc.ca

De : [Côté, Harold](#)
À : fleury.nicolas2@hydroquebec.com
Cc : laporte.jonathan@hydroquebec.com; [Dallaire-Turmel, Stéphanie](#); [Coulombe, Philippe](#); [Kaeding, Jenny](#); [Hogue, Julien-Pierre](#); [Boivin, Sophia](#)
Objet : Approbation des programmes en efficacité énergétique – Hydro-Québec
Date : 12 septembre 2025 09:23:36
Pièces jointes : [Annexe Liste programmes approuvés Hydro-Québec et conditions.pdf](#)
[image001.png](#)

Monsieur Fleury,

En vertu de l'article 10.2 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a complété l'évaluation de vos programmes.

J'ai le plaisir de vous informer que l'ensemble de vos programmes est approuvé. Vous trouverez en pièce jointe un tableau synthèse les présentant, ainsi approuvés ainsi que les conditions d'approbation de ces derniers.

Dans la majorité des cas, les conditions sont de fournir les budgets, les cibles pour les différents programmes, les diverses redditions de comptes et déposer une nouvelle demande d'approbation pour les programmes d'ici le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.

Par ailleurs, dans le cas des programmes *Mieux consommer*, une révision de certaines modalités, en collaboration avec l'équipe de Rénoclimat, sera nécessaire pour éviter des chevauchements compétitifs avec ce programme.

Cette approbation est rétroactive et couvre la période débutant le 1 janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Enfin, à la suite du dépôt de la cause tarifaire 2026-2029 à la Régie de l'énergie, nous avons observé des modifications à venir dans plusieurs programmes et mesures. En considérant que ces derniers ont un impact sur les cibles de transition énergétique, notamment en matière d'efficacité énergétique, nous vous invitons à nous transmettre dans les meilleurs délais les modifications envisagées pour que le MELCCFP évalue si une approbation des modifications est nécessaire. À titre de rappel, si les modifications sont considérées comme étant mineures, aucun processus d'analyse ne sera effectué.

Nous communiquerons prochainement avec vous à ce sujet et pour vous faire part d'allègements à l'exercice de reddition de compte de l'automne.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Harold Côté, M. Sc.
Directeur général

Direction générale de la gouvernance
de la transition climatique et énergétique

**Bureau de la transition climatique et
énergétique (BTCE)**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Annexe : Liste des programmes approuvés d'Hydro-Québec et conditions d'approbation

Période d'approbation : 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029

Numéro du MELCCFP	Nom du programme/regroupement au MELCCFP	Condition d'approbation
DE-010	Regroupement Recharge	<ul style="list-style-type: none">• Le distributeur transmet au MELCCFP le budget pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et le budget et les cibles convenus pour l'année 2027 au plus tard le 30 juin 2026. Il les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes;• Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce regroupement, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ;• Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme/regroupement au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.
DE-020	Programme Solutions efficaces	<ul style="list-style-type: none">• Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes;• Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ;• Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.

DE-025	Programme Solutions efficaces – volet agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ; • Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.
DE-030	Programmes Gestion de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ; • Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au Ministre au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.
DE-040	Programme Projet Innovants	<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenues pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ;

		<ul style="list-style-type: none"> Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.
DE-050	Programmes Mieux consommer	<ul style="list-style-type: none"> Le distributeur revoit, en collaboration avec Rénoclimat, la mesure « Isolation du toit et travaux de calfeutrage » afin d'éliminer ce dédoublement sans impacter négativement les gains réalisés par les deux programmes; Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ; Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications
DE-060	Programmes Ménages à faible revenu	<ul style="list-style-type: none"> Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; Le distributeur fournit semestriellement au Ministre MELCCFP, pour ce programme, toute la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ; Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.

DE-070	Regroupement Décarbonation	<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et met ensuite les budgets à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur transmet au MELCCFP la cible pour l'indicateur convenu sur l'économie d'énergie pour l'année 2027 au plus tard le 30 juin 2026 et met ensuite cette cible à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur transmet au MELCCFP la cible intermédiaire pour l'année 2027 pour l'indicateur convenu sur le pourcentage de conversion des réseaux autonomes au plus tard le 30 juin 2026; • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce regroupement, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP. Dans le cadre de la reddition de comptes, le distributeur présentera les détails de ses avancés sur les mesures énergétiques visant la décarbonation des Iles-de-la-Madelaine; • Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation, pour ce regroupement, au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.
DE-080	Programme Innovations technologique et commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ;

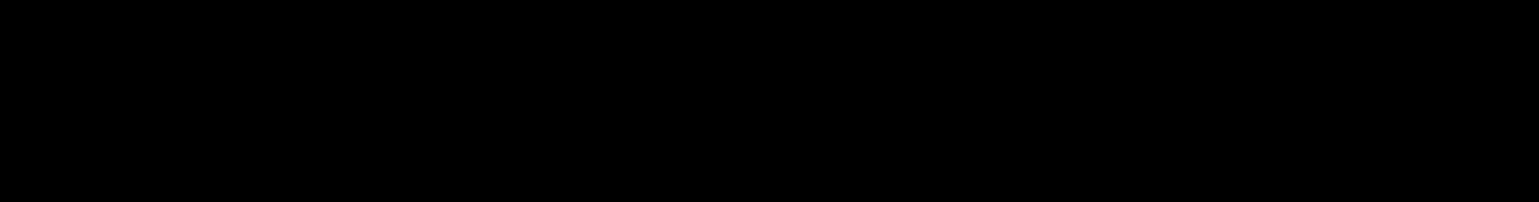
		<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.
DE-090	Regroupement Gestion de la pointe	<ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes; • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce regroupement, toute la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP; • Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation, pour ce regroupement, au MELCCFP au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications.

Analyste DGGTCE :		Date :	XXXX-MM-JJ
Analyste DGETCE :		Date :	
Analyste DGPTCE :	Hudovic Meilleur	Date :	2025-02-06

Bureau de la transition climatique et énergétique

ANALYSE D'APPROBATION DES PROGRAMMES ET MESURES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE

Distributeur	Hydro-Québec		
Nom du programme ou de son regroupement	Programmes Gestion de l'énergie d'Hydro-Québec		
Noms des volets du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Volet « programme Système de Gestion de l'énergie électrique » (SGÉE) - Volet « projets pilotes en gestion de l'énergie pour la clientèle non couverte par le programme SGÉE » 		
N° de l'action et thème	No : DE-030		Thème du plan : R3 - Bâtiment

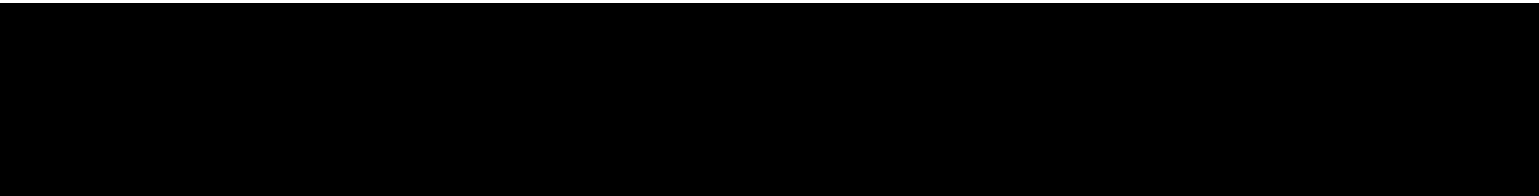


Budget de l'action	Total : 2,9 M\$			
		2025-2026	2026-2027	2027-2028
		2,9 M\$		

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROGRAMME OU DE SON REGROUPEMENT

(à remplir par la DGGTCE avec DGPTCE en soutien)

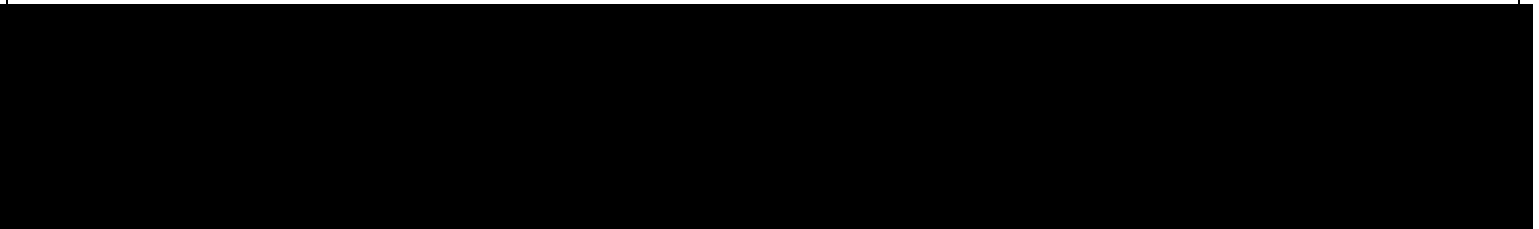
- Le programme offre un appui financier à des projets dans le cadre d'une activité industrielle dont les factures d'électricité afférentes des douze derniers mois dépassent 750 000 \$:
 - Analyse diagnostique (50% des coûts, max. 25 000\$)
 - Mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique (SGEE; 50% des coûts, max 75 000 \$);
 - Mise en place d'un système d'information de gestion de l'énergie (SIGE; 50% des coûts, max 75 000\$).
 - Bonification complémentaire de 1c jusqu'à concurrence de 5 c par kWh/an économisé admissible attribuable aux nouvelles mesures d'efficacité énergétique admissibles.



APPROBATION

Considérant les éléments mentionnés ci-dessus, le programme analysé :

est approuvé par le MELCCFP, de façon rétroactive, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2029.



ne sont pas approuvés(s) par le MELCCFP. (Le cas échéant les modifications suivantes doivent être apportées si le distributeur souhaite obtenir une réévaluation)

X

Sous-ministre Adjoint
Bureau de la transition climatique et énergé...

4/29/2025

PAR COURRIEL

Québec, le 16 mars 2026

Monsieur Sylvain Lanoix
slanoix@duntonrainville.com

Objet : Demande d'accès n° 2025-10-047 - CAI 1045834-J – Lettre de réponse révisée

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 octobre dernier et notre réponse du 5 mars, concernant « ... le nom et la description des programmes et mesures d'Hydro-Québec qui ont obtenu l'approbation du ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 10.2 de la *Loi sur le ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs* pour une durée d'application couvrant en tout ou en partie les années 2026, 2027 et 2028 et de nous fournir les documents par lesquels ces approbations ont été émises. Dans le cas où ces documents ne permettraient pas de connaître l'expiration de la durée d'application d'un programme ainsi approuvé, veuillez nous fournir les renseignements nécessaires à cette fin pour chaque programme concerné. »

Nous vous retransmettons les grilles en rendant accessibles les parties non visées par la demande, qui avaient été noircies dans notre réponse initiale. Il s'agit de :

1. Grille_DE-010_Recharge, 1 page;
2. Grille_DE-020_Sol_eff_HQ_v2, 1 page;
3. Grille_DE-025_Prod_agric, 1 page;
4. Grille_DE-030_Gest_energie, 1 page;
5. Grille_DE-040_Proj_innov, 1 page;
6. Grille_DE-050_MieuxCons, 1 page;
7. Grille_DE-060_MFR, 1 page;
8. Grille_DE-070_decarbo, 1 page;
9. Grille_DE-080_Innov techno, 1 page;
10. Grille_DE-090_gest_pointe, 1 pages.

Veuillez prendre note que, les sections avaient été noircies principalement afin de vous aider à identifier plus facilement l'information pertinente en réponse à votre demande. Les informations non pertinentes auraient pu créer de la confusion ou de la mécompréhension, puisqu'elles ne correspondaient pas à ce qui était demandé. Étant

Direction principale des renseignements, de l'accès à l'information,
de l'éthique et des plaintes

donné que, ces informations qui avaient été jugées superflues sont quand même accessibles; nous avons décidé de vous les transmettre.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Martin Dorion

p. j. 10

c. c. CAI communications – 1045834-J
cai.communications@cai.gouv.qc.ca

Analyste DGGTCE :		Date :	XXXX-MM-JJ
Analyste DGETCE :		Date :	
Analyste DGPTCE :	Hudovic Meilleur	Date :	2025-02-06

Bureau de la transition climatique et énergétique

ANALYSE D'APPROBATION DES PROGRAMMES ET MESURES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE

Distributeur	Hydro-Québec			
Nom du programme ou de son regroupement	Programmes Gestion de l'énergie d'Hydro-Québec			
Noms des volets du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Volet « programme Système de Gestion de l'énergie électrique » (SGÉE) - Volet « projets pilotes en gestion de l'énergie pour la clientèle non couverte par le programme SGÉE » 			
N° de l'action et thème	No : DE-030		Thème du plan : R3 - Bâtiment	
Contribution aux cibles de réduction de GES le cas échéant (à remplir par la DGGTCE)	S.O.			
Contribution aux cibles de transition énergétiques (à remplir par la DGGTCE)	Économie d'énergie (le cas échéant): 28 800 GJ en 2025-26	Gestion de puissance (le cas échéant): s.o.	Réduction de consommation de produits pétroliers (le cas échéant) : s.o.	
Budget de l'action	Total : 2,9 M\$			
		2025-2026	2026-2027	2027-2028
		2,9 M\$		

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROGRAMME OU DE SON REGROUPEMENT

(à remplir par la DGGTCE avec DGPTCE en soutien)

- Le programme offre un appui financier à des projets dans le cadre d'une activité industrielle dont les factures d'électricité afférentes des douze derniers mois dépassent 750 000 \$:
 - Analyse diagnostique (50% des coûts, max. 25 000\$)
 - Mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique (SGEE; 50% des coûts, max 75 000 \$);
 - Mise en place d'un système d'information de gestion de l'énergie (SIGE; 50% des coûts, max 75 000\$).
 - Bonification complémentaire de 1c jusqu'à concurrence de 5 c par kWh/an économisé admissible attribuable aux nouvelles mesures d'efficacité énergétique admissibles.

ENJEUX (à remplir par la DGGTCE, DGPTCE et la DGETCE)

- Aucun enjeu.

APPROBATION

Considérant les éléments mentionnés ci-dessus, le programme analysé :

est approuvé par le MELCCFP, de façon rétroactive, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2029.

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conditions d'approbation | L'approbation est conditionnelle à certaines modifications mineures : <ul style="list-style-type: none"> • Le distributeur transmet au MELCCFP les budgets et les cibles convenus pour l'année 2026 au plus tard le 30 septembre 2025 et les met ensuite à jour au 30 juin des années subséquentes • Le distributeur fournit semestriellement au MELCCFP, pour ce programme, la reddition de comptes liée au déploiement et aux résultats prévus par le MELCCFP ; • Le distributeur dépose une nouvelle demande d'approbation pour ce programme au Ministre au plus tard le 30 juin 2029 ou advenant des modifications. |
|---------------------------------|--|

ne sont pas approuvés par le MELCCFP. (Le cas échéant les modifications suivantes doivent être apportées si le distributeur souhaite obtenir une réévaluation)

X

Sous-ministre Adjoint
Bureau de la transition climatique et énergé...

4/29/2025